



**smecru**  
SYNDICAT  
DE RIVIÈRES  
DES USSES



# MOBILISER LES CITOYENS POUR CONSTRUIRE UN AVENIR ÉCONOME EN EAU



Avec l'appui technique de



BUGEY GÉNEVOIS



Avec le concours financier de



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



haute  
savoie  
le Département



# SOMMAIRE

<b>Le manque d'eau, une problématique majeure pour les UsseS .....</b>	<b>3</b>
<b>L'eau, une ressource à partager .....</b>	<b>4</b>
<b>Le PGRE, un nouvel outil pour préserver la ressource en eau .....</b>	<b>6</b>
<b>Alerte à Malib'UsseS, une démarche participative pour associer les habitants au PGRE .....</b>	<b>9</b>
<b>Une opération de sauvetage en 4 étapes .....</b>	<b>11</b>
<b>Des outils pour mobiliser les citoyens .....</b>	<b>12</b>

## CONTACTS

Aurélie Radde  
Chargée de mission au SMECRU  
aurelie.radde@rivieres-usses.com  
04 50 20 05 05

Marie Trouillet  
Chargée d'animation au CPIE Bugey Genevois  
eau-cpie.bugeygenevois@orange.fr  
04 50 59 00 61

## POUR EN SAVOIR +

[www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)  
f Smecru Syndicat des UsseS



# LE MANQUE D'EAU, UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE POUR LES USSES

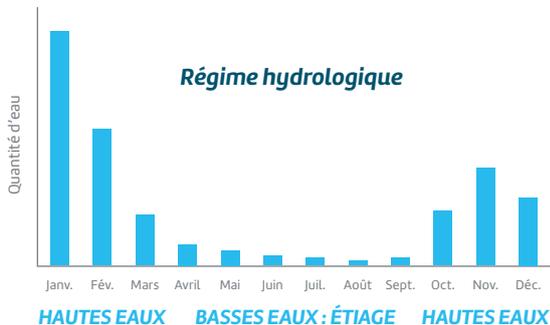
## UN TERRITOIRE FRAGILE

Le bassin versant des Usses manque d'eau de manière chronique. Cette situation est liée à la géographie et à la géologie du territoire, qui le rendent très dépendant des précipitations :

- 💧 L'altitude de moyenne montagne de notre territoire n'est pas suffisamment élevée pour bénéficier de la fonte des neiges comme sur les autres hauts sommets de Haute Savoie.
- 💧 Le régime hydrologique est de type pluvial : le débit des rivières se caractérise par une période de hautes eaux en hiver et de basses eaux en été. La période de basses eaux, appelée étiage, se concentre entre les mois de juin et d'octobre.
- 💧 Les sols karstiques, très fissurés, ne permettent pas de retenir les eaux pluviales.
- 💧 Les réserves souterraines sont donc très réduites et ne sont pas en capacité de soutenir les étiages.



Mesure de débits sur la rivière des Usses



## DES ARRÊTÉS SÉCHERESSE RÉCURRENTS

Lorsque la situation devient trop critique, la Préfecture peut prendre un arrêté sécheresse. Ce dernier limite la nature et le volume des prélèvements autorisés. Ces mesures exceptionnelles sont malheureusement récurrentes sur le bassin versant des Usses, plus que sur d'autres territoires. Et pas seulement en été ! Cette année, la situation a commencé à se dégrader dès l'hiver.

**ALORS QUE LE MANQUE D'EAU EST IMPERCEPTIBLE POUR LES HABITANTS ; LA FAUNE ET LA FLORE AQUATIQUES QUANT À ELLES SOUFFRENT LORSQUE LE DÉBIT DES RIVIÈRES EST TROP FAIBLE.**

### S'adapter au changement climatique

Des précipitations plus rares et plus aléatoires, un niveau des rivières toujours plus bas ; le changement climatique nécessite une évolution des stratégies de gestion de l'eau. Pour créer une solidarité entre les territoires et leur permettre de s'adapter à ces nouvelles configurations, il est indispensable de repenser les pratiques, les comportements de tous les usagers (particuliers, agriculteurs, industriels).

# L'EAU, UNE RESSOURCE À PARTAGER

**AUJOURD'HUI, LE VOLUME ANNUEL D'EAU PRÉLEVÉ, TOUS USAGES CONFONDUS, S'ÉLÈVE À 3 080 000 M<sup>3</sup>, AVEC SEULEMENT 868 595 M<sup>3</sup> RESTITUÉS DANS LE MILIEU NATUREL. CHAQUE ANNÉE, LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE ET SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENTRAÎNENT UNE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION.**

## LES PRINCIPAUX USAGES DE L'EAU SUR LES USSES

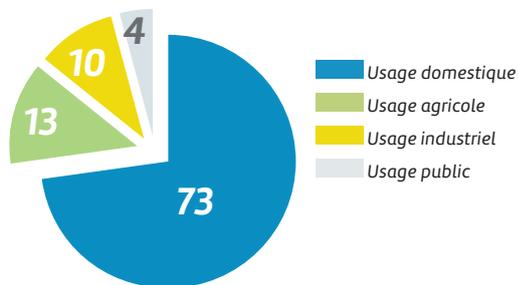
Sur le bassin versant, la principale source de prélèvement concerne l'alimentation en eau potable (AEP). **Elle est utilisée à + de 70 % par les particuliers pour un usage domestique.**

L'agriculture, première activité économique du territoire, **utilise seulement 23%<sup>3</sup> de l'eau prélevée sur le bassin versant et consomme 13% de l'eau potable globale.**

L'élevage (bovin, ovin, caprin) représente 70 % des besoins en eau de l'agriculture. Sur les exploitations en élevage laitier, plus de 90 % de l'eau est destinée à l'abreuvement des troupeaux. Il existe donc peu de marges de manœuvre pour réduire les consommations en eau de manière significative. Néanmoins, certaines exploitations expérimentent des techniques pour réaliser, lorsque cela est possible, des économies d'eau en recyclant l'eau de lavage de la machine à traire, pour le nettoyage des quais de traite par exemple.

D'autres productions sont également présentes sur le bassin versant : arboriculture (pommes et poires de Savoie), maraîchage...

La consommation raisonnée d'eau de la filière agricole est due à des investissements de la profession, depuis plus de vingt ans, sur les exploitations arboricoles notamment : systèmes d'arrosage en goutte à goutte et micro-aspiration, ouvrages de stockage des eaux de pluie et de ruissellement...



Répartition des prélèvements en eau potable par usage (en %)

148 LITRES

CONSOMMATION JOURNALIÈRE MOYENNE D'EAU PAR HABITANT EN FRANCE<sup>2</sup>

186 LITRES

LES USSES  
CONSOMMATION JOURNALIÈRE D'EAU PAR HABITANT SUR LE TERRITOIRE DES USSES<sup>2</sup>

## UNE PRESSION GRANDISSANTE

### Croissance démographique

De part sa proximité avec la Suisse, le bassin versant des Usse est un territoire très attractif. Depuis le début des années 2000, la croissance démographique annuelle est supérieure à 2%. Cette tendance a vocation à se poursuivre dans les années à venir. **Une réflexion est à mener pour éviter que le gain de population ne rime avec une augmentation des prélèvements en eau.**

### Développement économique

Avec le changement climatique et la multiplication des épisodes de sécheresse, **l'irrigation de certaines productions agricoles sera nécessaire pour assurer la pérennité des exploitations agricoles du territoire. Les besoins agricoles vont donc croître.** Une réflexion menée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est en cours pour trouver des solutions d'adaptation des systèmes d'exploitation aux évolutions du climat et ainsi éviter d'accroître la pression sur la ressource en eau.

<sup>1</sup> Volume moyen sur la période 2003-2009. Chiffres issus de l'Étude Volumes Prélevables qui avait pour objectif d'améliorer la connaissance sur l'état des ressources et des besoins en eau du territoire. Cette étude a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SMECRU. Les documents complets de l'étude sont disponibles sur : [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-quantite/EEVPG.php](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-quantite/EEVPG.php)

<sup>2</sup> Selon l'observatoire SISPEA, en France la consommation d'eau est passée de 106 l/j/habitant en 1975 à 165 l/j/hab en 2004 et à 148 l/j/hab aujourd'hui.

<sup>3</sup> Ce pourcentage correspond à la somme des prélèvements en eau potable et des prélèvements réalisés directement dans les milieux aquatiques.

# POURQUOI L'EAU VIENT À MANQUER ?



# LE PGRE, UN NOUVEL OUTIL POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

L'INSUFFISANCE CHRONIQUE D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DES USSES A CONDUIT À SON CLASSEMENT EN ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX<sup>4</sup> (ZRE), PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL. CETTE MESURE REND OBLIGATOIRE LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE). C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE COMITÉ DE RIVIÈRES DES USSES A ADOPTÉ, LE 30 MARS 2017, SON PGRE<sup>5</sup>.

## QU'EST-CE QU'UN PGRE ?

Outil stratégique piloté par l'État, le PGRE est établi de manière collective avec les différents usagers de l'eau, réunis au sein du Comité de Rivières. Il permet d'intervenir de manière globale et concertée sur un territoire dont la ressource en eau est déficitaire, en identifiant différents projets d'économie d'eau à mettre en œuvre. **L'objectif : optimiser les consommations de chacun sans pénaliser le développement du territoire.** C'est également un document contractuel qui fixe les volumes d'eau maximaux pouvant être prélevés pendant les périodes d'étiage.



### Le Comité de Rivières des Ussets

Instauré par arrêté préfectoral, le Comité de Rivières des Ussets est l'instance de concertation et de décision qui réunit tous les acteurs concernés par l'usage de la ressource en eau sur le territoire : collectivités territoriales, élus (en tant que représentants des administrés), agriculteurs, industriels, associations de protection de l'environnement, État et établissements publics. **Compte tenu de l'impact joué par les citoyens sur les prélèvements sur la ressource, le Comité de Rivières a décidé, dans le cadre du PGRE, de les associer directement à la prise de décision et de leur octroyer un droit de représentation en son sein.**



<sup>4</sup> ZRE : zone présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins des différents usages (agricoles, industriels, domestiques, milieu aquatique) art. R211-71 du Code de l'Environnement.

<sup>5</sup> Pour consulter l'intégralité du PGRE, rendez-vous sur [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)



## QUELS SONT LES ACTEURS DU PGRE ET QUELLES ACTIONS MÈNENT-ILS POUR CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU DÉFICIT EN EAU ?



### L'État PILOTE LE PGRE

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie s'assure de la mise en œuvre des différents projets, veille au respect de la réglementation (volumes d'eau maximaux prélevables...) et coordonne l'adoption d'arrêtés sécheresse, si la situation de la ressource locale l'exige.



### Le SMECRU ASSURE LA COORDINATION TECHNIQUE DU PGRE

En tant que coordonnateur de la ressource en eau sur le bassin versant des Ussets, le SMECRU aura comme mission complémentaire à l'Observatoire des Usages, la réalisation d'un **Schéma Territorial de Cohérence pour l'Économie et la Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant des Ussets (STCEGRE)**. S'appuyant sur les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) existants et sur les données de prélèvements par les différents usagers, le STCEGRE sera un outil technique qui devra satisfaire :

- 💧 Les besoins en eau des différents usagers, au regard des variations saisonnières de la ressource ;
- 💧 Les besoins en eau des différents usagers à un horizon N+20 ;
- 💧 Le maintien d'un niveau de prélèvement compatible avec la limite annuelle fixée par le PGRE et le SDAGE-RM<sup>6</sup> ;
- 💧 Et ainsi assurer une préservation du milieu aquatique.

Réalisé en lien avec l'ensemble des usagers, et notamment les collectivités compétentes en AEP, le STCEGRE sera également un outil organisationnel, puisqu'il cherchera à gommer les périmètres intercommunaux des schémas directeurs d'eau potable et à fusionner les logiques de prélèvement et d'approvisionnement en eau.

# 32%

**DE L'EAU PRÉLEVÉE DANS  
LE MILIEU N'ARRIVE PAS  
AU ROBINET DU CONSOMMATEUR  
EN HAUTE-SAVOIE À CAUSE  
DE LA FUITE DES RÉSEAUX**



### Les collectivités territoriales MODERNISENT LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Les réseaux d'eau potable sont actuellement gérés par les communes ou structures intercommunales. En 2020, cette compétence sera du ressort des communautés de communes (en régie directe ou déléguée à un prestataire privé).

Comme partout en France, **elles sont confrontées à un problème de taille : la fuite des réseaux**. À l'horizon 2030 et dans le respect des objectifs du PGRE, **le rendement des réseaux d'eau potable doit atteindre 75%**. Pour y parvenir, les collectivités doivent se doter, si ce n'est pas déjà fait, d'outils spécifiques. À l'échelle des communes, des diagnostics doivent être conduits, afin de **déterminer l'état général de fonctionnement des réseaux existants puis de programmer des travaux de réhabilitation sur ces derniers, à court terme** (5 à 10 ans). Ces diagnostics seront ensuite intégrés dans une étude plus générale, le schéma directeur (à l'échelle de chaque communauté de communes), dont l'objectif est de mieux **évaluer les besoins collectifs en AEP, à plus ou moins long terme, et d'optimiser la programmation des travaux à l'échelle intercommunale**.



### Les agriculteurs S'ORGANISENT COLLECTIVEMENT POUR OPTIMISER LES PRÉLÈVEMENTS

L'agriculture est la première activité économique du bassin versant avec des productions placées sous signe de qualité (IGP<sup>7</sup> Tomme et Emmental de Savoie, Abondance et Reblochon AOP<sup>8</sup>, IGP Pommes et Poires de Savoie). **Les agriculteurs travaillent à une organisation collective pour assurer une meilleure gestion de leurs prélèvements en eau et développer des projets d'économie et de stockage de l'eau**. Ils sont représentés par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc au Comité de Rivières et des professionnels agricoles locaux ont été choisis pour suivre le PGRE.



### Les associations VEILLENT À LA QUALITÉ DE LA RIVIÈRE

La Fédération de Pêche de Haute-Savoie, en tant que gestionnaire de la ressource piscicole, a pour mission de **veiller à la qualité globale de la rivière et de ses débits**.

<sup>6</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau : au nombre de 6 sur la métropole, ils dictent, pour 6 ans, les orientations techniques à mener sur chaque bassin hydrographique pour répondre aux objectifs environnementaux fixés par l'Europe. Le SDAGE de référence pour les Ussets est celui du bassin hydrographique « Rhône Méditerranée ».

<sup>7</sup> Indication Géographique Protégée

<sup>8</sup> Appellation d'Origine Protégée

# ALERTE À MALIB'USSES, UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR ASSOCIER LES HABITANTS AU PGRI

PARCE QUE 73 % DE L'EAU DU TERRITOIRE EST CONSOMMÉE PAR LES PARTICULIERS, LE COMITÉ DE RIVIÈRES A CHOISI D'ASSOCIER LES HABITANTS AU PGRI EN INITIANT, LE 4 JUILLET 2017<sup>9</sup>, UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE. À TRAVERS UN PROGRAMME D'ANIMATIONS GRATUITES ET OUVERTES À TOUS, LES HABITANTS DES USSES SONT INVITÉS À INVENTER, IDENTIFIER ET PROPOSER DES SOLUTIONS POUR UN AVENIR ÉCONOME EN EAU.

« Des projets et des décisions prises de manière participative n'en seront que plus légitimes et adaptés aux besoins de tous ».

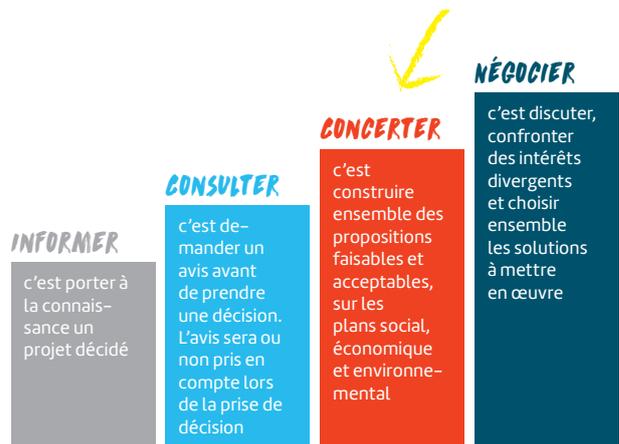
Christian BUNZ  
Président du SMECRU

**Définition de la participation pour le SMECRU**

La participation c'est partager des savoirs pour co-construire avec les citoyens des solutions face au manque d'eau.

## LE CHOIX DE LA CONCERTATION

Après une étude des différents niveaux de participation, le Comité de Rivières a choisi le mode de **concertation**.



Rand'Eau du 5 août à Minzier

« Nous avons besoin de toutes les énergies pour trouver des solutions. Toutes les bonnes idées pour parvenir à un usage raisonné de la ressource sont les bienvenues ! La démarche participative est l'occasion de compléter les avis des experts techniques par l'expérience, les constats des citoyens ».

Christian BUNZ  
Président du SMECRU

<sup>9</sup> Ce projet permet également au Comité de Rivières de répondre aux exigences réglementaires fixées par la Convention d'Aarhus (1998), la Directive-Cadre sur l'Eau (2000) et le Code de l'Environnement (2000) en termes de participation des citoyens à la gestion de l'eau.

## UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Afin de fixer le cadre de la démarche participative, le Comité de Rivières élabore une **Charte de la participation citoyenne** qui définira l'ensemble des modalités de participation, les droits et les devoirs des participants. Elle sera disponible prochainement sur le site internet du SMECRU.

Plusieurs engagements ont déjà été pris le 4 juillet 2017 :

- Au même titre que le Comité de Rivières, **les citoyens engagés devront exprimer leur engagement moral, en signant la Charte de la participation ;**
- **Ils disposeront de sièges dans le Comité de Rivières ;**
- Pour une grande transparence, **les propositions citoyennes seront compilées dans un registre public, accessible sur internet, et seront présentées à l'occasion d'une réunion publique. Elles feront également l'objet d'une large communication en ligne et via les médias locaux ;**
- **Elles seront étudiées par le Comité de Rivières** (avantages, inconvénients, faisabilité technique, économique et environnementale). Une proposition non retenue en première lecture pourra être remaniée, si les participants le souhaitent, avant d'être soumise à une nouvelle étude. Un argumentaire sera produit pour chaque solution non retenue.

## UN PROJET PARTENARIAL

### Le Comité de Rivières

Il étudiera les solutions proposées et validera celles qui seront compatibles avec le développement du territoire, respecteront les limites de prélèvement fixées par le PGRE et garantiront les besoins en eau de la faune et de la flore aquatique.

### Le SMECRU

Il sera le garant du respect de la Charte de la participation citoyenne auprès du Comité de Rivières des Usses.

### Le CPIE BG<sup>8</sup>

En tant qu'accompagnateur et facilitateur, il animera l'ensemble de la démarche participative. Impliqué dans la préservation des cours d'eau et expert des méthodes participatives, il apportera un cadre bienveillant pour permettre à tous de s'exprimer. Une convention cadre a été signée entre le CPIE et le SMECRU.

### Les habitants

Ils participeront à la co-construction de solutions pour un avenir économe en eau. Leur implication permettra de créer une culture commune autour de l'eau sur le territoire.



Rand'Eau du 5 août à Minzier

# UNE OPÉRATION DE SAUVETAGE EN 4 ÉTAPES

## 1 Partageons des connaissances



### RAND'EAU Été - Automne 2017

Viens te balader & mène l'enquête sur le manque d'eau des Usses.

## 2 Imaginons les scénarii d'avenir si nous n'agissons pas maintenant



### BISTR'EAU Été - Automne 2017

Autour d'un verre, projette-toi et imagine différents scénarii pour l'avenir de notre eau « Et si demain on interdisait le remplissage des piscines ? ».

## 3 Expérimentons virtuellement des solutions



### THÉÂTRE-FORUM Printemps 2018

Mets-toi dans la peau d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un castor, pour prendre conscience que chacun peut agir.

## 4 Passons à l'action



### ATELIERS Courant 2018

Propose des solutions concrètes pour économiser l'eau et participe à la mise en œuvre des projets sélectionnés !



### Calendrier des animations

9 AVRIL

**Rand'Eau**

La Balme de Sillingy

17 SEPTEMBRE

**Rand'Eau**

Desingy

12 MAI

**Bistr'Eau**

La Balme de Sillingy

24 SEPTEMBRE

**Rand'Eau**

Cruseilles

5 AOÛT

**Rand'Eau**

Minzier

29 OCTOBRE

**Bistr'Eau**

Lieu en cours de définition

16 SEPTEMBRE

**Bistr'Eau**

Minzier

25 NOVEMBRE

**Bistr'Eau**

Lieu en cours de définition

Prochaines dates en cours de programmation, bientôt disponibles sur [rivieres-usses.com](http://rivieres-usses.com) ou sur Smecru Syndicat des Usses

# DES OUTILS POUR MOBILISER LES CITOYENS

POUR FAVORISER LA PRISE DE CONSCIENCE ET MOBILISER UN MAXIMUM DE CITOYENS, LE SMECRU DÉPLOIE ACTUELLEMENT UN PLAN DE COMMUNICATION MULTISUPPORTS DÉDIÉ À LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE. UNE TONALITÉ DÉCALÉE ET LUDIQUE, S'INSPIRANT DE L'UNIVERS DE LA SÉRIE TÉLÉVISÉE « ALERTE À MALIBU », A ÉTÉ PRIVILÉGIÉE AFIN DE MARQUER LES ESPRITS ET DE VALORISER LA CONVIVALITÉ DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION.

## LES OBJECTIFS

**INFORMER**  
Les habitants des enjeux  
du manque d'eau  
sur les UsseS

**TRANSFORMER**  
la perception erronée  
d'un territoire abondant  
en eau, du fait de la  
proximité de nombreux  
sommets enneigés  
haut-savoyards

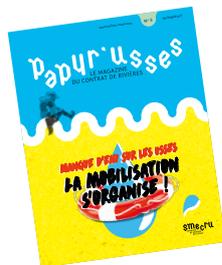
**MOBILISER**  
les habitants pour  
qu'ils participent  
à la construction de  
solutions pour un avenir  
économe en eau

[WWW.RIVIERES-USSES.COM](http://WWW.RIVIERES-USSES.COM)

 **SMECRU SYNDICAT  
DES USSÉS**

## LES OUTILS

Une édition spéciale  
du **Papyr'UsseS**  
début septembre



Un **spot vidéo pédagogique**  
diffusé sur le site internet  
du SMECRU, la page Facebook,  
dans les cinémas locaux et sur  
les écrans publicitaires des enseignes  
de grande distribution

Des **films** réalisés pendant  
les animations, avec la participation  
des habitants, disponibles en ligne

Avant chaque animation,  
des **tracts** sont diffusés dans  
les boîtes aux lettres, des  
**affiches** et des **bandoles**  
positionnées dans des lieux  
fréquentés, sur le territoire  
concerné par la manifestation



Une adresse mail dédiée au  
projet, [alerte@rivieres-usses.com](mailto:alerte@rivieres-usses.com)  
pour répondre aux questions  
des citoyens et leur permettre  
de s'inscrire aux animations

Des **infographies pédagogiques**  
sur la problématique du manque  
d'eau, la présentation du PGRE,  
la démarche participative  
et les arrêtés sécheresse publiés  
en ligne